



PETR DU SEGRÉEN  
MAINE-ET-LOIRE (49)

Marché public de prestations intellectuelles Marché passé selon la Procédure Adaptée
Règlement de Consultation (RC)
Réalisation d'un audit de positionnement du site touristique de la Mine Bleue, équipement du PETR du Segréen.
Date et heure limites de réception des offres 15 septembre 2015 à 18h

PETR du Segréen  
Maison de Pays  
Route d'Aviré – 49500 Segré  
Tél. 02.41.92.24.94 – Fax 02.41.92.12.64  
[www.anjoubleu.com](http://www.anjoubleu.com)

## ARTICLE 1 - LE MAÎTRE D'OUVRAGE

### 1.1. Maître d'ouvrage

PETR du Segréen  
Maison de Pays  
Route d'Aviré  
49500 SEGRE

Tél. 02.41.92.24.94

### 1.2. Personne responsable du marché

Monsieur le Président

### 1.3. Renseignements complémentaires

Bénédicte FLAMAND, Directrice du PETR - bflamand@pays-segreen.fr

### 1.4. Date et heures limites de réception des offres

15 septembre 2015 à 18h

## ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

### 2.1. Objet du marché

La présente consultation concerne la réalisation d'un audit de positionnement pour la Mine Bleue, équipement touristique du PETR du Segréen.

### 2.2. Contenu du marché

La mission confiée au candidat lauréat donne lieu à un marché unique. Il s'agit d'une mission comprenant l'élaboration :

- D'un rapport d'étude répondant aux objectifs listés ci-dessus (une version papier et couleur, une version numérique)
- D'un benchmark des sites similaires ouverts à la visite
- Des recommandations stratégiques et opérationnelles chiffrées (Cf. Objectifs de l'étude, point 4)
- D'une synthèse des entretiens réalisés

## ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1. Mode de consultation

Le marché fait l'objet d'une consultation sous forme d'une procédure adaptée. Il est passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 3.2. Modalités d'obtention du dossier et du règlement de consultation

Le dossier et le règlement de consultation seront communiqués gratuitement aux équipes en ayant fait la demande auprès des personnes citées à l'article 1.

Le cahier des clauses particulières, le règlement de consultation et les pièces annexes sont consultables par les candidats intéressés sur le site suivant : [www.anjoubleu.com](http://www.anjoubleu.com) (rubrique le Pays, sous rubrique Un Pays proche de vous -> La Mine Bleue)

### 3.3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes (téléchargeables sur [www.anjoubleu.com](http://www.anjoubleu.com)) :

- Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

### 3.4. Modalités de remise d'un dossier de candidature

Les candidatures seront envoyées ou déposées avant le 15 septembre 18h à l'adresse suivante :

PETR Segréen  
Maison de Pays  
Route d'Aviré  
49500 SEGRE

Le pli portera obligatoirement l'objet de la consultation (Audit de positionnement touristique de la Mine Bleue) et la mention « Ne pas ouvrir ».

Les dossiers de candidature seront reçus contre récépissé, de 9h00 à 12h et de 14 à 17h00, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, ou transmis par lettre recommandée avec avis de réception.

### 3.5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des éléments suivants :

- L'acte d'engagement (valant CCAP) complété, daté et signé
- La note de présentation de la méthodologie d'intervention préconisée et les modalités de rendu,
- Un planning de réalisation en phase avec le planning fixé dans le CCAP,
- Les références sur des études similaires en spécifiant le maître d'ouvrage, le type de mission, la composition de l'équipe,
- La présentation du candidat avec compétences, références, moyens et désignation précise du chargé de l'étude en charge du dossier et des chargés d'études associés.
- Un devis détaillé qui fera apparaître les différents postes de dépenses, les intervenants et le nombre de jours de présence sur le territoire. Cette proposition financière doit être présentée en jour ETP, tous frais compris – exprimée en euros HT
- Les justifications à produire aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics

Dans un délai de 10 jours à compter de la date où le candidat lauréat a été informé de l'attribution possible du marché, et au plus tard à la signature du marché, il devra produire les éléments prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Une réponse sera adressée à tous les concurrents non retenus dans un délai de 10 jours après le choix du lauréat.

## **ARTICLE 4 – OBJECTIF DE L'ETUDE**

L'étude a pour objectif de disposer d'une vision prospective du site touristique au regard d'un état des lieux de positionnement et de fonctionnement du site.

## **ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### 5.1. Conditions relatives au marché

Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique et dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures.

### 5.2. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changés.

### 5.3. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

### 5.4. Propriété intellectuelle des projets

Les études et documents produits seront propriété du PETR du Segréen. Tous les documents originaux du dossier seront remis au Syndicat après l'approbation du document. Le titulaire du marché ne pourra utiliser tout ou partie des résultats des études à titre gratuit ou onéreux faisant l'objet du présent marché qu'avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES**

### 6.1. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Références, Méthodologie et compréhension des enjeux (45 %)
- Honoraires (35 %)
- Calendrier proposé (20 %)

### 6.2. Date limite de réception des dossiers de candidatures

15 septembre 18h